

## Cours de spécialisation en droit de la construction et de l'immobilier 8F

Cours 2025/2026

### Description des cas<sup>1</sup>

Formulaire destiné aux non-membres de la FSA

Prière de tenir compte des « directives cours de spécialisation en droit de la construction et de l'immobilier », ainsi que des directives qui figurent à la fin de ce formulaire.<sup>2</sup> Les données peuvent être saisies directement dans les champs du formulaire.<sup>3</sup>

**Délai de remise du formulaire : 16.06.2024**

N° de l'affaire<sup>4</sup>

Prénom et nom

Titre de l'affaire<sup>5</sup>

V/Réf. interne<sup>6</sup>

Ouverte le

Close le<sup>7</sup>

Éléments marquants de l'affaire<sup>8</sup>

État de fait<sup>9</sup>

Questions  
juridiques  
soulevées<sup>10</sup>

--

Remarques<sup>11</sup>

--

Documents<sup>12</sup>

01	
02	
03	
04	
05	
06	
07	
08	
09	
10	

Dans la mesure où vous n'avez pas résolu seul, en votre nom et sous votre propre responsabilité le cas déclaré, veuillez indiquer votre part de travail sur le cas (avec un pourcentage).

Remarques:

%

Date

--

Signature

--

**Directives**

- 1 Les affaires que vous nous présentez sous forme anonyme constituent la base fondamentale pour statuer sur votre demande d'admission au cours de spécialisation en droit de la construction et de l'immobilier. Ces documents seront également utilisés lors du colloque organisé pour les membres actif-ves de la FSA qui souhaitent acquérir le titre d'avocat-e spécialiste FSA en droit de la construction et de l'immobilier (voir art. 15 du Règlement des avocats spécialistes FSA).
- 2 Seul ce formulaire doit être utilisé. Toute indication complémentaire fournie dans un document séparé ne sera pas prise en compte. Limitez-vous à des résumés en utilisant des mots-clés.
- 3 Les champs du formulaire peuvent être complétés et enregistrés sous format numérique avec Acrobat Reader à partir de la version 7.0 ou la version professionnelle d'Adobe Acrobat.
- 4 En commençant par « 1 », attribuez à votre affaire un nombre en l'incrémentant d'une unité pour chaque nouvelle affaire.
- 5 Choisissez un titre évocateur pour décrire votre affaire.
- 6 Indiquez votre référence interne sous forme anonyme (identifiant numérique, abréviation, etc.).
- 7 Votre dernière intervention en qualité d'avocat dans l'affaire, indépendamment de la facturation, ne doit pas dater de plus de trois ans.
- 8 Énumérez les éléments marquants de l'affaire (premier contact avec votre client, entretiens, étapes procédurales majeures, etc.).
- 9 Présentez l'état de fait en style télégraphique.
- 10 Énumérez tout d'abord une liste des domaines juridiques qui caractérisent l'affaire, puis mentionnez (en utilisant des mots-clés) les questions juridiques qui ont été soulevées.
- 11 Formulez vos remarques quant aux particularités de l'affaire ou mentionnez les liens avec des affaires similaires.
- 12 **Enumérez** au max. 10 documents susceptibles d'illustrer votre participation active dans l'affaire présentée. Si aucun document ne permet de le faire, indiquez-le dans le champ « Remarques ».

Pour statuer sur votre demande d'admission au cours, la Fédération Suisse des Avocats, la commission spécialisée ou la direction du cours peuvent vous demander de présenter intégralement ou partiellement les documents que vous avez mentionnés ou qui sont en lien avec l'affaire. Les documents devront être remis sous forme anonyme, en surlignant les passages les plus importants. **Ne présentez aucun document matériel sans y avoir été expressément invité.**

**Merci de remplir ce formulaire et de le retourner avec l'inscription par courriel à : [fachanwalt@sav-fsa.ch](mailto:fachanwalt@sav-fsa.ch)**  
**Veillez utiliser un seul document par cas avec la description suivante :**

**Schéma :** Nom\_Prénom\_Titre du cours\*\_N° du cas.

**Exemple :** Dupont\_Pierre\_DCI 8F\_2024\_06

\*Droit du travail = DTrav ; Droit de la construction et de l'immobilier = DCI ; Droit de la famille = DFam ; Droit de la responsabilité civile : DRC ; Droit du bail = DBail ; Droit pénal :DP ; Droit des successions= DS